



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le conseil a adopté, par sa résolution 2023-020, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 :

en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 9 février 2023, à 19 h**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer. Les citoyens peuvent transmettre leurs questions concernant ce projet de règlement par écrit à urbanisme@chertsey.ca
3. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h et sur le site Internet de la municipalité au www.chertsey.ca

Donné à Chertsey, ce 23^e jour du mois de janvier 2023.

Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière
et directrice du Service du greffe par intérim